

«nom1»
«nom2»
«Adresse_1»
«Adresse_2»

B - «ville».

Ns Réf. : MBA/NAn/2019-074

Liège, le 3 décembre 2019.

Par recommandé

«Salut»,

Concerne : Convocation et procuration pour l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2019

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société qui se tiendra le **19 décembre 2019 à 11h30** au **CENTRE DE FORMATION ET DE REUNION de la CSC de BOUGE**, Chaussée de Louvain, 510 à 5004 BOUGE, et dont l'ordre du jour comprendra, entre autres, les points suivants:

- Délibération concernant le rapport spécial du conseil d'administration relatif aux apports en nature dans la Société, établi conformément à l'article 602, §1er du Code des Sociétés.
- Délibération concernant le rapport du collège des commissaires relatif aux apports en nature dans la Société, établi conformément à l'article 602, §1er du Code des Sociétés.
- Délibération concernant les modifications statutaires proposées.
- Augmentation du capital par apport en nature.
- Augmentation de capital à concurrence de 217.961.170 euros. L'augmentation de capital sera réalisée par apport en nature et par la création de 96.902 actions du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les autres actions et participant aux bénéfices pro rata temporis à partir de la souscription.
- Souscription à l'augmentation de capital et libération des actions de capital nouvelles.
- Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital.

- Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la situation du capital.
- Dérogation à l'article 9 des statuts en faveur de ETHIAS S.A. dans l'hypothèse d'une restructuration de l'actionnaire NEB Participations.
- Procuration pour la coordination des statuts.
- Procuration à l'organe de gestion pour l'exécution des résolutions prises.
- Procuration pour les formalités.

En annexe à la présente, nous joignons la proposition de modifications et d'ajouts d'articles statutaires.

Nous joignons à la présente une procuration aux fins de vous représenter à l'Assemblée. Sur base de l'article 31 des statuts, voulez-vous bien avoir l'obligeance de nous faire parvenir, au siège social, cette procuration, dûment complétée, au plus tard le **18 décembre 2019**.

Entre-temps, je vous prie d'agréer, «Salut», l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration,
Le Secrétaire,

Marianne BASECQ